



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Mairie de Viry-Chatillon
Service Elections
Place de la République
91170 VIRY-CHATILLON
Tél : 01 69 12 62 69
Fax : 01 69 12 61 01

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions se font du 1^{er} janvier au 31 décembre pour être effective au 1^{er} mars de l'année suivante.

Demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français

Pièces à fournir

- le formulaire d'inscription dûment renseigné,
- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité :
 - carte nationale d'identité (photocopie recto verso),
 - ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo),
 - ou permis de conduire (valable uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité).
- un justificatif de domicile :
 - pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, gaz, téléphone fixe...). **Les factures doivent être établies à votre nom/prénom et dater de moins de 3 mois.**
 - ou pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Cas particuliers

- **Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers** sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.
- **Pour les personnes résidant à l'étranger**, seront acceptées :
 - pièces prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) ;
 - ou un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que la commune sur la liste de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) est soit : votre commune de naissance ; la commune de votre dernier domicile en France ; la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; la



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; la commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de vos parents au quatrième degré.

NB : la mention « inscrit(e) au registre des Français établis hors de France » suivie du cachet de l'ambassade ou du poste consulaire compétent et de la date apposée à la ligne du « cachet de la mairie » vaut certificat d'inscription.

Demande d'inscription sur les listes électorales
à l'usage des citoyens non-français de l'union européenne pour
les élections des représentants français au parlement européen

Pièces à fournir

- **le formulaire d'inscription dûment renseigné,**
- **une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité :**
 - carte nationale d'identité (photocopie recto verso),
 - ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo),
 - ou carte de séjour (photocopie recto-verso).
- **un justificatif de domicile :**
 - pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, gaz, téléphone fixe...). **Les factures doivent être établies à votre nom/prénom et dater de moins de 3 mois.**
 - ou pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Demande d'inscription sur les listes électorales
à l'usage des citoyens non-français de l'union européenne
pour les élections municipales

Pièces à fournir

- **le formulaire d'inscription dûment renseigné**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

- **une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité**
 - carte nationale d'identité (photocopie recto verso),
 - ou passeport (photocopie de la double page où figure votre photo),
 - ou carte de séjour (photocopie recto-verso).
- **un justificatif de domicile**
 - pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, gaz, téléphone fixe...). **Les factures doivent être établies à votre nom/prénom et dater de moins de 3 mois.**
 - ou pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.